



TRANSPORTS SCOLAIRES 2022-2023

REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL

Vadenay – St-Hilaire-au-Temple – Dampierre-au-Temple
ECOLE DE DAMPIERRE-AU-TEMPLE

Horaires

ALLER

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

VADENAY 8:30

SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE 8:35

DAMPIERRE-AU-TEMPLE 8:40

RETOUR

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi

DAMPIERRE-AU-TEMPLE 16:55

SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE 16:58

VADENAY 17:03



Mon enfant

Nom :

Prénom :

Classe : Ecole :

La Carte
SIMPLICITES de
mon enfant :

- Mon enfant possède déjà une carte SIMPLICITES.
Il conserve sa carte qui sera automatiquement rechargée pour la rentrée sans que vous n'ayez à vous déplacer.
- Mon enfant possédait une carte SIMPLICITES mais ne l'a plus.
Un duplicata de carte SIMPLICITES lui sera fait au tarif de 7,15€.
- Mon enfant n'a encore jamais eu de carte SIMPLICITES.
Joignez une photo récente de votre enfant à ce dossier. Sa première carte SIMPLICITES est gratuite.



Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

J'accepte de recevoir par voie postale des informations commerciales de la part de SITAC

Tél. : E-Mail :@.....

J'accepte de recevoir à cette adresse e-mail des informations concernant le réseau SITAC (perturbations, informations diverses, offres commerciales...).

J'accepte de recevoir à ce numéro de téléphone des alertes INIMO (perturbations sur le service emprunté par votre enfant).

Responsable légal

En cas de garde alternée, chaque parent est tenu de remplir un dossier correspondant à la ligne desservant son domicile (avec un seul paiement).



ARRÊT DE MONTÉE LE MATIN

VADENAY

ST-HILAIRE-AU-TEMPLE

Pièces jointes au dossier



- Mon enfant est toujours en possession de sa carte ou il s'agit de sa 1ère carte : je joins un chèque de 15€ libellé à l'ordre de SAS Keolis Châlons-en-Champagne.
Ou
- Mon enfant n'est plus en possession de sa carte : je joins un chèque de 22,15€ (15€ pour l'abonnement + 7,15€ pour le duplicata) libellé à l'ordre de SAS Keolis Châlons-en-Champagne.
- Je joins une photo de mon enfant **avec son nom au dos** s'il s'agit d'une première carte.
- Je joins une enveloppe timbrée par élève pour recevoir la nouvelle carte à domicile.
(rappel : aucun envoi de carte ou déplacement n'est nécessaire pour les enfants possédant déjà une carte SIMPLICITES)

Ce dossier, complété et accompagné des éventuelles pièces jointes est à retourner par courrier avant le 30 juin 2022* à :

KEOLIS Châlons-en-Champagne
Chemin des Grèves BP 68
51006 Châlons-en-Champagne CEDEX

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur et des conditions de ventes (disponibles sur www.sitac.net) et en acceptant les conditions.

Fait à : Le/...../2022

Signature du représentant légal :

**Les horaires des transports scolaires 2022-2023
seront disponibles à partir de fin juillet sur
www.sitac.net.**

*Tout dossier non-remis avant le 30 juin 2022 sera mis en liste d'attente. Nous vous rappelons que tout élève doit être muni de sa carte dès le 1er jour de la rentrée scolaire, sous peine de devoir régler son voyage auprès du conducteur 1,20€.